

Chaussures obligatoires pour l'entrainement Savate Boxe Française

A partir de la rentrée 2019/2020 , le port de chaussures de boxe sera obligatoire pour pratiquer .
Le prix allant de 58 à 150€ , les chaussons de gym danse entre 3 et 15€ seront acceptés ainsi que les chaussures de Tae Kwon Do ou boxe anglaise de 1cm d'épaisseur maximum sans débords si moins de 50€

Attention la durabilité des chaussures Boxe type Lonsdale n'excède pas un an . Car elles ne sont pas faites pour frapper .



Pour la compétition , seulement les chaussures de Savate seront acceptées

Marque ISBA - RIVAT

Disponibles ici :

www.rpsboxe.com

Par conséquent toutes les autres chaussures du type de celles-ci dessous seront interdites pour les enfants et adultes

